

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU la proclamation du 22 Décembre 1965 ;
 - VU le décret n°144/PR du 24 Décembre 1965, portant formation du Gouvernement ;
 - VU le décret n°215/PR du 16 Mai 1966, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
 - VU le Décret N°292/PCM/MI du 21 octobre 1960, portant création des Départements et de sous-préfectures, ensemble les actes qui l'ont modifié ;
 - VU la loi n°64-I5 du II Août 1964, relative à l'organisation et aux attributions des Conseils Généraux ;
 - VU la loi n°64-I6 du II Août 1964, fixant la liste des taxes départementales, leur mode d'assiette et de perception et leur taux ;
 - VU la loi n°64-I7 du II Août 1964, portant organisation municipale ;
 - VU le procès-verbal en date du 19 Juillet 1966 du Conseil Départemental du Mono ;
 - SUR le rapport du Ministre des Finances et des Affaires Economiques ;
- Le Conseil des Ministres entendu,

///)

E C R E T :

ARTICLE Ier. - Est approuvé le Collectif Budgétaire Exercice 1966 du Département du Mono arrêté aux sommes ci-après :

Recettes ordinaires : CENT TREIZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CENT TRENTE FRANCS..... II3.454.I30 francs

Recettes extraordinaires : DIX HUIT MILLIONS CENT SOIXANTE DIX MILLE ONZE FRANCS I8.I70.0II francs

Soit au total..... I3I.624.I4I francs

Dépenses ordinaires : CENT TREIZE MILLIONS QUATRE CENT CINQUANTE QUATRE MILLE CENT TRENTE FRANCS II3.454.I30 francs

Dépenses extraordinaires : DIX HUIT MILLIONS CENT SOIXANTE DIX MILLE ONZE FRANCS I8.I70.0II francs

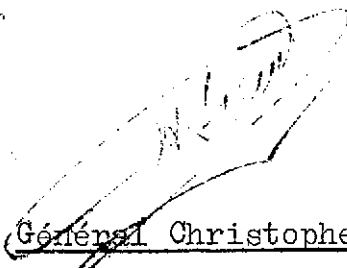
Soit au total..... I3I.624.I4I francs

ARTICLE 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey./.-

Fait à COTONOU, le 28 décembre 1966

par le Président de la République.

Le Ministre des Finances
et des Affaires Economiques,

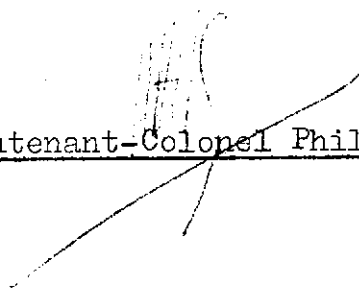

Général Christophe SOGLO.-

Nicéphore SOGLO.-

Le Ministre de l'Intérieur, de la
Sécurité et de la Défense Nationale,

EMPLIATIONS :

PR	2
DISDN	2
FAE	4
DE	4
EF	2
Trésor	2
Préfet Mono	2
MAI	2
ORD	1
AA	2
GG	4


Lieutenant-Colonel Philippe AHO.-